

**Établissement Public Territorial 12
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Conseil territorial du mardi 26 janvier 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12**

Delibération n° 16.01.26 – 10

Poursuite des procédures relatives aux plans locaux d'urbanisme engagées par les communes membres

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 20h25, les membres du Conseil de l'établissement public territorial 12 se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur LEPRÉTRE, sur convocation individuelle en date du 20 janvier 2016.

COMMUNES	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
ABLON-SUR-SEINE	E. GRILLON		
ARCUEIL	D. BREUILER AM. GILGER-TRICON		
ATHIS-MONS	A. GUISEPPONE P. PETETIN C. RODIER P. SAC		
CACHAN	H. DE COMARMOND J. FOULON E. PESCHEUX	JY. LE BOUILLONNEC Par H. DE COMARMOND	
CHEVILLY-LARUE	S. DAUMIN C. HERVY		
CHOISY LE ROI	C. DESPRES P. DIGUET A. ID'ELOUALI T. PANETTA I. RIFFAUD	D. GUILAUME Par P. DIGUET	
FRESNES	JJ. BRIDEY R. DOMPS L. MOREIRA DA SILVA	D. HELBLING Par R. DOMPS	
GENTILLY	P. DAUDET P. TORDJMAN		
IVRY-SUR-SEINE	AP. APPOLAIRE P. BOUYSSOU P. CHIESA E. LESENS R. MARCHAND M. PIERON M. TAGZOUT	B. WOJCIECHOWSKI Par P. BOUYSSOU	
JUVISY-SUR-ORGE	M. PERRIMOND R. REDA		
LE KREMLIN-BICETRE	L. BOYAU JL. LAURENT	JM. NICOLLE Par JL. LAURENT S. BENBELKACEM Par L. BOYAU	
L'HAY-LES-ROSES	C. DECROUY L. HUBERT V. JEANBRUN (2) F. SOURD	V. JEANBRUN (1) Par C. DECROUY	
MORANGIS	P. NOURY		
ORLY	T. ATLAN N. BESNIET C. JANODET		
PARAY-VIEILLE-POSTE	A. VEDERE		
RUNGIS	R. CHARRESSON N. ACHTERGAELE		
SAVIGNY-SUR-ORGE	S. BENETEAU AM. GERARD D. GUETTO E. MEHLHORN		
THIAIS	D. BEUCHER R. DELL'AGNOLA V. LAURIN-MARCHEIX P. SEGURA		
VALENTON	F. BALD		
VILLEJUIF	C. CASEL D. GIRARD A. GRIVOT A. LIPIETZ F. PERILLAT-BOTTONNET P. VIDAL E. YEBOUET B. COLLET	F. LE BOHELLEC par E. YEBOUET	
VILLENEUVE-LE-ROI	P. SAGNEPAIN S. HAMID		

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	S. ALEXANDRE S. ALTMAN A. BOYER N. DINNER P. GAUDIN		
VIRY-CHATILLON	A. MERRINA M. VILAIN	J. BERENGER Par M. VILAIN L. SAUERBACH Par A. MERRINA	
VITRY-SUR-SEINE	A. AEFILATET P. BELLILLOCH M. BOURJAC R. CHICOT J.C. KENNEDY F. LEFEBVRE M. LEPRETRE L. LORAND S. MONTOR J. PERREUX S. TAILLEBOIS H. THIMI C. VEYRUNES-LEGRAIN		

(1) Jusqu'à la délibération n° 3

(2) A partir de la délibération n° 4

Secrétaire de Séance : Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire 12 : 92		
Présents	Représentés	Nombre de votants
82	10	92
83 (1)	9 (1)	92

(1) A partir de la délibération n° 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L141-10 et L134-9

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Considérant la saisine de la commune de Vitry-sur-Seine par délibération en date du 16 décembre 2015

Considérant la saisine de la commune d'Ivry-sur-Seine par délibération en date du 17 décembre 2015

Considérant la saisine de la commune de Valenton par délibération en date du 17 décembre 2015

Vu la saisine de la commune de Villeneuve-Saint-Georges par délibération en date du 18 décembre 2015

Considérant la saisine de la commune de Savigny-sur-Orge par courrier en date du 8 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune de Villeneuve-Le-Roi par courrier en date du 11 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune d'Athis-Mons par courrier en date du 11 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune de Morangis par courrier en date du 11 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune de Paray-Vieille-Poste par courrier en date du 13 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune d'Arcueil par courrier en date du 14 janvier 2016

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Considérant la saisine de la commune de Juvisy-sur-Orge par courrier en date du 14 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune de Viry-Châtillon par courrier en date du 15 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune de L'Hay-les-Roses par courrier en date du 18 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune d'Ablon-sur-Seine par courrier en date du 18 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune de Fresnes par courrier en date du 18 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune de Gentilly par courrier en date du 18 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune d'Orly par courrier en date du 19 janvier 2016

Considérant la saisine de la commune de Chevilly-Larue par courrier en date du 20 janvier 2016

Considérant que l'article L.134-9 du code de l'urbanisme donne la possibilité de poursuivre la procédure de plan local d'urbanisme communal en cours à la date du 1^{er} janvier 2016, par l'Établissement public territorial, sous réserve qu'un accord soit donné par la commune,

Oui, l'exposé des motifs précisant que l'établissement public territorial est compétent pour poursuivre les procédures engagées antérieurement par les communes et les mener à leur terme dans les mêmes conditions, c'est-à-dire sans remise en cause des objectifs, modalités de concertation, etc. fixés par la commune antérieurement au 1^{er} janvier 2016, et ce quel que soit l'état d'avancement de la procédure ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Décide de poursuivre les procédures engagées antérieurement par les communes ci-dessus visées et de les mener à leur terme dans les mêmes conditions, et ce quel que soit l'état d'avancement de la procédure.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Vote : Pour 92

À Vitry-sur-Seine, le 1^{er} février 2016
Signé Le Président
Michel LEPRÊTRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en Préfecture le 2 février 2016
et ayant fait l'objet d'un affichage le 2 février 2016

Pour le Président, par délégation, Jacques GOUPIL



